



# RHÔNEVENTOUX

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CARPENTRAS

PUBLIE LE

05 FEV. 2016

Siège 595 chemin de l'hippodrome - CS 10022  
84201 CARPENTRAS CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE

(12) 12/2016

Séance du : 28 JANVIER 2016

Président : Jérôme BOULETIN

Membres présents à la séance: Mmes et MM.  
CAMBE André et MOURIZARD Guy (Aubignan) - CHAUVET Hervé (Le Barroux)  
- BOULETIN Jérôme et POTTAM Jean-Noël (Beaumes de Venise) - CHARASSE  
Bernard et BLANC Philippe (Beaumont du Ventoux) - COLIN Pierre (Bedoin) -  
RASPAIL Max (Blauvac) - ANDRIEU Serge et GANDON Bruno (Carpentras) -  
BULTE Pascal et BROCHIER Gérard (Crillon le Brave) - PAWLAK Jean et JEAN  
Christel (Flassan) - LAMBERT Jean-François et ARNAUD William (Gigondas) -  
COURSET Anne-Marie (Lafare) - REY Guy et ALARCOS Antoine (Loriol du  
Comtat) - MOCZADLO Joël et BARTOCCI Rémi (Malaucène) - SALIGNON  
François et VEVE Benjamin (Malemort du Comtat) - LAUTIER Claude et MICHEL  
Michèle (Mazan) - ISAIA Claude et ALLEGRE Alexandre (Modène) - BESSAC  
Patrick (La Roque sur Pernes) - PLANTADIS Michèle et BALDACCHINO Jean-Paul  
(Saint Didier) - AIELLO André (Saint Hippolyte) - MORIN Raymond (Saint Pierre  
de Vassols) - BRES Alain (Suzette) - BEZERT Gaby et FERRARO Éric (Venasque) -  
TORELLI Jean-Marie (Villes sur Auzon) - TORT Maryse, FABRE Françoise,  
CHRETIEN Michel (CCPRO).

Membres excusés: Mmes et MM. MONNET  
Bernard (Le Barroux) - PAGES Claude (Méthamis) - FERRARO Sylviane et GRAU  
Jacques (Sorgues) - ROUET Frédéric (Villes sur Auzon) - Christian, COMTE Laure,  
AZEMA Jean, FENOUIL Jean-Pierre, JAMET Jean-Paul, LEMAIRE Marité, SCAVIO  
Annie, QUESTA Martial, FERRARO Sylviane et GRAU Jacques (CCPRO).

Secrétaires de séance: M. GANDON Bruno  
(Carpentras) et Mme MICHEL Michèle (Mazan).

NL/FF

--ooOoo--

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

--ooOoo--

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'au vu des dispositions de l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 et de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 relatives à l'administration territoriale de la République, il est nécessaire de discuter des orientations budgétaires que le Comité Syndical souhaite engager.

**LE COMITE**

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

VU les orientations budgétaires que le Syndicat envisage de prendre,

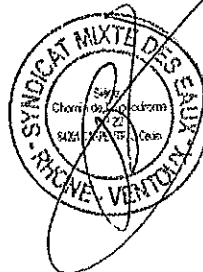
Après avoir pris acte des débats présentés,

**ADOPTE**

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME,  
LE PRESIDENT,



DOCUMENT DEVENU EXÉCUTOIRE  
à compter du 05 FEV. 2016



# RHONEVENTOUX

NL/FF

--ooOoo--

## SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

--ooOoo--

### La situation financière :

Pour rappel, les tarifs applicables pour l'exercice 2016 sont les suivants :

TYPE DE REDEVANCE	COUT UNITAIRE TVA 10 % TTC
Contrôle des systèmes inférieurs ou égaux à 20 EH	
* Conception	34,41 €
* Réalisation	137,63 €
Contrôle des systèmes supérieurs à 20 EH	
* Conception	52,14 €
* Réalisation	166,83 €
Contrôle de faisabilité sur CU, DP, PA	34,41 €
Contrôle de diagnostic, de fonctionnement	112,61 €
Contrôle technique vente	156,40 €
Frais de déplacement sans visite	41,71 €
Redevance pour prestations administratives	31,28 €
Frais pour formation de professionnels	31,28 €/h

Les recettes du service attendues s'élèvent à 178.000,00 €. (Contrôles divers, pénalités et aide à la performance épuratoire de l'Agence de l'eau)

Il est rappelé que les pénalités pour refus de contrôle représenteront la majoration de 100 % du coût des contrôles qui auraient dû être réalisés, seront mises en place à compter de 2016.

Les dépenses de gestion courante du service assainissement non collectif s'élèvent à 152.148,63 € (charges à caractère général pour un montant de 18.248,63 € et charges de personnel pour un montant de 133.900,00 €).

**Les effectifs :**

Il y a actuellement 3 agents. La hausse des charges de personnel correspond au recrutement d'un agent. Cela permettra de réaliser davantage de diagnostics et le cas échéant, d'appliquer des pénalités afin d'être en conformité avec la réglementation.

**Les investissements :**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3.000,00 € (ordinateur, mobilier). Pour information, l'opération relative à la réhabilitation des installations autonomes et pour lesquelles les particuliers perçoivent des subventions est reportée dans les restes à réaliser.

Aucun emprunt n'a été contracté pour ce service. DOCUMENT DEVENU EXÉCUTOIRE

à compter du 05 FEV. 2016